

## s o m m a i r e

- PRODUCTION  
Programme 2024  
Rectification brutale des programmes
- MARCHÉ  
Importations Ukrainiennes  
Clause de sauvegarde
- ÉCONOMIE  
Organisations de producteurs  
Appropriation de l'outil
- GESTION DES RISQUES  
Travaux interprofessionnels  
Un nouvel outil
- MAIN-D'ŒUVRE  
Job-semences-maïs  
Lancement réussi du site
- TECHNIQUE  
Changement climatique  
La résilience du maïs semence

## É D I T O R I A L .....

## RECENTRAGE SUR L'ÉCONOMIQUE



*La mise en place de la campagne 2024 nous laisse un goût amer. Le marché a joué en notre défaveur pour les surfaces comme pour nos conditions de rémunération. Certaines choses étaient prévisibles mais d'autres se sont avérées inacceptables à nos yeux. Dans de rares cas, les niveaux de rémunération minimum ont été préservés, comme nous l'avions demandé. Dans de trop nombreux cas au contraire, nos produits bruts planchers ont chuté et ne couvrent plus nos coûts de production. C'est inadmissible et nous l'avons clairement exprimé face aux semenciers.*

*Ce constat a conduit le Conseil d'Administration AGPM MAÏS SEMENCE à se mettre en retrait de tous les travaux de notre interprofession (FNPSMS) à l'exception de ce dossier. C'est désormais le seul sujet interprofessionnel pour nous et il le restera tant que des réponses n'auront pas été apportées, notamment pour sécuriser la prise en compte de nos coûts de production à leurs justes niveaux. Si nous avons adopté cette position tranchée, c'est aussi parce que je reste persuadé que ce n'est qu'au sein de notre interprofession, et collectivement, que nous pourrons trouver les solutions nécessaires.*

Benoît LABORDE, Président AGPM MAÏS SEMENCE

## &gt; PRODUCTION

### Programme 2024

#### Rectification brutale des programmes

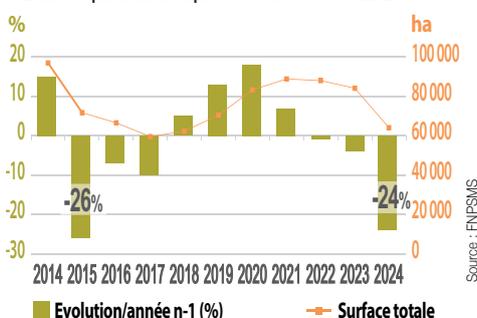
A l'issue d'une récolte de semences de maïs 2023 très excédentaire à l'échelle de l'UE (2,35 millions de doses au-delà des objectifs), les surfaces ne pouvaient que se contracter en 2024. Plus qu'une contraction, c'est une baisse quasi-historique. Une situation qui fragilise les réseaux de producteurs et a conduit à une mise en place difficile des programmes.

#### Une baisse de surface généralisée

Les données officielles diffusées par l'Interprofession SEMAE font état de programmes de multiplication d'hybrides commerciaux de 61 165 ha et de semences de bases de 2 990 ha. Au global la surface totale atteint 64 155 ha en France, soit une baisse de 24 %. En proportion cette évolution est donc similaire à celle de 2015, et constitue la seconde baisse la plus importante en valeur absolue. La surface implantée en

France en 2024 est ainsi similaire à celle de la campagne 2018 (62 390 ha à l'époque), mais elle se fait avec un nombre de multiplicateurs inférieur de 15 % ; le réseau étant passé pour la 1<sup>ère</sup> fois sous la barre symbolique des 3 000 producteurs.

#### > Baisse quasi historique des surfaces en 2024



A l'échelle de l'UE la baisse est plus marquée et atteint 28 %. Le programme s'établit ainsi à 122 000 ha, soit la plus faible surface depuis 2010. A l'exception de la Pologne qui maintient ses surfaces à 5 500 ha, la baisse est généralisée avec les réductions les plus fortes en Roumanie (- 39 % à 17 300 ha) et en Hongrie (- 40 % à

15 000 ha). Dans ce contexte la France concentre 50 % des surfaces de l'UE.

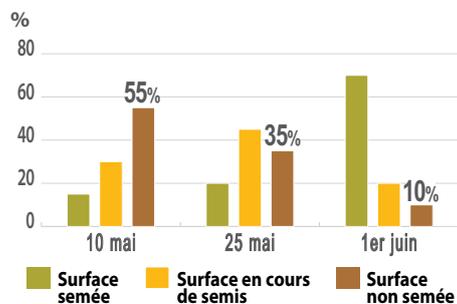
Hors UE, la tendance est similaire avec une baisse des surfaces de 50 % en Serbie (5 000 ha), de 44 % en Ukraine et Russie (respectivement 19 500 ha et 25 000 ha) et de 32 % en Turquie (13 600 ha).

A l'échelle du continent européen, ce sont donc près de 100 000 ha de multiplication de semences de maïs qui ont disparu pour la campagne 2024/2025.

#### Des implantations retardées en France

Une fois n'est pas coutume, le printemps 2024 a été marqué par une forte pluviométrie, un manque de températures efficaces pour favoriser le développement des cultures. Ce printemps est d'ailleurs considéré par Météo France comme le 4<sup>ème</sup> printemps le plus pluvieux en France depuis le début des relevés en 1959 et il enregistre des précipitations de 45 % supérieures à la moyenne de la période 1991-2020. Le déficit d'ensoleillement atteint lui 20 % en moyenne à l'échelle nationale. Aucune région n'a été épargnée à l'exception du pourtour méditerranéen.

> Une dynamique de semis très tardive



Source : AGPM MAÏS SEMENCE (estimations)

Dans ces conditions les semis ont été perturbés et se sont poursuivis jusqu'à la mi-juin dans de nombreux secteurs. Pour maintenir la couverture assurantielle des semis tardifs, des démarches ont été entreprises avec les assureurs. Elles ont notamment permis de prolonger d'au moins une semaine les garanties MRC avec Groupama.

## > MARCHÉ

### Importations Ukrainiennes Vers une clause de sauvegarde ?

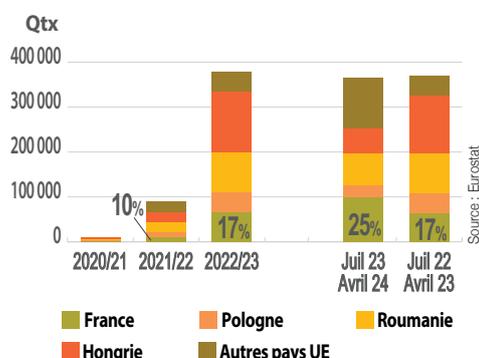
Depuis la décision de l'UE d'accorder à l'Ukraine l'équivalence à son système d'inspection des semences de céréales, les exportations vers l'Union sont possibles. Près de 4 ans après cette décision, les risques identifiés par l'AGPM se concrétisent et elle demande aujourd'hui l'activation des clauses de sauvegarde d'urgence à l'UE.

### Des importations en très forte hausse

Pour mémoire l'Ukraine est devenue un acteur majeur de la production de semences de maïs en Europe au milieu des années 2010. On peut considérer que c'est potentiellement le 6<sup>ème</sup> acteur mondial derrière les USA, le Brésil, la Chine, l'Argentine et la France.

L'étude des exportations de semences de maïs de l'Ukraine vers l'UE montre une hausse constante des flux depuis l'équivalence. On observe en seulement 2 campagnes une hausse des importations de l'UE d'un coefficient de 30 et de la France d'un coefficient de 95 (et même de 1 300 en 3 ans depuis 2019/2020).

> Afflux de semences de maïs Ukrainiennes dans l'UE



Source : Eurostat

Ce sont donc près de 2,5 millions de doses qui ont été importées par l'UE depuis l'Ukraine en 2022/2023, soit 10 % de la production de l'Union sur cette période. La tendance se confirme sur la campagne en cours surtout à destination de la France, où les volumes en provenance d'Ukraine ont déjà augmenté de 65 % sur les 10 premiers

mois de la campagne. La France est le 1<sup>er</sup> pays destinataire des exportations ukrainiennes sur cette période.

### Protéger le marché européen

Ces importations faussent la concurrence (une dose de semence de maïs coûte 2 fois plus cher à produire en Ukraine qu'en France) et expliquent une partie de la baisse des surfaces 2024. Elles contribuent aussi à une perte de CA pour les multiplicateurs européens estimée à 260 M€ (comparaison moyenne 2 dernières campagnes).

Face à cette situation, l'AGPM a transmis en mars un dossier au ministre de l'Agriculture français assorti d'une demande d'adoption de mesures provisoires (augmentation des droits de douanes) dans l'attente de la conduite d'une enquête qui pourrait aboutir à des mesures de sauvegarde plus durables.

Dans le contexte d'ouverture de discussions en vue de l'adhésion de l'Ukraine à l'UE en juin, ce dossier a pris une tournure nouvelle, qui rend politiquement délicate l'obtention d'une clause de sauvegarde, mais l'AGPM continuera de porter cette demande.

Cette démarche souligne aussi la volonté de l'AGPM de privilégier l'utilisation des semences françaises et européennes dans les exploitations maïsicoles nationales.

## > ÉCONOMIE

### Organisations de producteurs Appropriation de l'outil

La campagne 2024/2025 coïncide avec la mise en œuvre des OP. Parmi les 8 OP déjà reconnues dans le secteur des semences, 7 concernent la production de semences de maïs. Une 1<sup>ère</sup> année d'expérience riche d'enseignements pour se familiariser avec l'outil « OP » et préparer les prochaines campagnes.

### 7 OP Maïs Semence

Dès l'année de leur reconnaissance, ces 7 OP ont engagé des négociations avec 11 établissements, principalement autour du maïs semence, mais aussi pour les semences de colza et de tournesol. Ces négociations ont abouti à la signature

de 33 accords-cadres différents, l'accord cadre matérialisant l'accord trouvé entre l'OP et l'acheteur et préfigurant le contenu des contrats individuels signés par les producteurs. Au global, dès cette campagne ces OP fédèrent près de 1 200 multiplicateurs pour un potentiel de production de près de 25 000 ha de maïs semence.

### Des enseignements pour l'avenir

Au-delà du bilan chiffré, cette campagne a permis aux responsables des OP de se familiariser avec ce nouveau mécanisme de négociations et de faire la pédagogie nécessaire auprès des établissements, certains ne souhaitant pas toujours spontanément négocier avec les OP. In fine des accords-cadres ont été finalisés avec la plupart des établissements potentiellement concernés mais parfois, les négociations ont été très longues et complexes. La poursuite des échanges entre les OP, les établissements et avec leurs membres seront nécessaires notamment pour mieux anticiper les travaux et sécuriser les pratiques et la rédaction des accords-cadres. L'AGPM MAÏS SEMENCE continuera à accompagner les OP dans ces travaux.

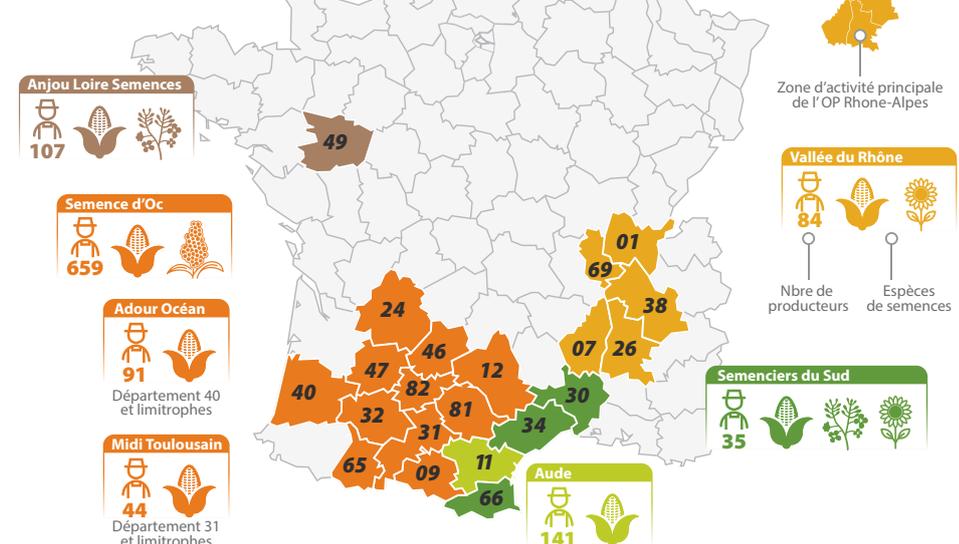
### Coûts de production maïs semence

Afin d'aider les structures locales dans leurs analyses économiques et leurs travaux sur les modalités contractuelles, mais aussi pour nourrir les travaux syndicaux et interprofessionnels (cf. édito), l'AGPM MAÏS SEMENCE a lancé une vaste étude sur les coûts de production complets du maïs semence.

Ce travail vise à développer une méthode de calcul adaptée aux spécificités de la culture et de chaque zone de production. Des panels de multiplicateurs seront sélectionnés et l'étude se basera sur leurs données réelles. La méthode a été testée et perfectionnée durant le printemps et l'étude sera pleinement déployée à l'automne.

L'AGPM MAÏS SEMENCE invite donc les multiplicateurs sélectionnés avec l'aide des syndicats et des OP à contribuer pleinement à ces travaux.

> 7 Organisations de Producteurs « Maïs Semence » déjà reconnues



Source : AGPM MAÏS SEMENCE

## > GESTION DES RISQUES

### Travaux interprofessionnels

#### Un nouvel outil

Face à l'explosion des tarifs des contrats d'assurance récolte depuis 2023, la FNPSMS (Fédération Nationale de la Production de Semences de Maïs et de Sorgho) a poursuivi ses travaux pour proposer un nouvel outil de gestion des risques centré sur les caisses de risques. Cela a abouti à la création d'un nouveau contrat disponible dès 2024.

#### Un contrat sur mesure

Ce contrat vise à assurer les pertes de rendement par rapport au rendement assuré pour les caisses, qui seront les bénéficiaires potentiels des indemnités.

La particularité de ce contrat repose sur son architecture à 2 niveaux :

- **Un niveau mutualisé (Tranche B) souscrit par la FNPSMS pour le compte de toutes les caisses.** À travers ce niveau chaque caisse couvre ses pertes potentielles de rendement comprises entre 25 et 30 % de son rendement assuré.
- **Un niveau individualisé (Tranche A) qui peut être souscrit ou non par chaque caisse.** Si une caisse décide de souscrire ce complément, il se cumule avec le niveau mutualisé et lui permettra d'assurer également les pertes comprises entre 10 et 25 %. Le choix du niveau de franchise dans cette tranche est possible mais le coût est à la charge de chaque caisse.

Le rendement assuré est basé sur un historique de résultats de chaque caisse prenant en compte les rendements Agreste modulés par les données réelles de la caisse. C'est sur la base de ce rendement et du prix assuré par la caisse que seront calculées les indemnités versées.

#### Une souplesse dans les adhésions

La FNPSMS a donc souscrit le 1<sup>er</sup> niveau de couverture dès la campagne 2024 et **6 caisses ont déjà fait le choix de souscrire également le 2<sup>nd</sup> niveau optionnel.** 100 % des surfaces 2024 seront donc couvertes par la Tranche B et 20 % par la tranche A. Cet outil, construit pour 3 ans, se cumule avec les contrats individuels des multiplicateurs et les interventions des caisses. Les caisses n'ayant pas souscrit la tranche A en 2024 pourront le faire en 2025 ou en 2026 et des pistes d'amélioration sont d'ores et déjà à l'étude pour renforcer l'attractivité de ce produit innovant.

> Un outil modulable et sur mesure

	CR1	CR2	CR3	...
30 %	Prime globale prise en charge par la FNPSMS pour toutes les caisses			
Tranche B	Prime globale prise en charge par la FNPSMS pour toutes les caisses			
25 %				
Tranche A	Prime CR1 franchise 15%	Pas d'adhésion de CR2 à la tranche A	Prime CR3 franchise 10%	...
10 %				
Franchise				
0 %				

## > MAIN D'ŒUVRE

### Job-semences-maïs

#### Lancement réussi du site

Depuis le lancement fin 2023 du site « Job Semences Maïs », AGPM MAÏS SEMENCE a conduit une large campagne de communication pour faire connaître le site. Après une 1<sup>ère</sup> campagne d'utilisation, un premier bilan est possible.

#### Une adhésion timide des multiplicateurs

La communication auprès des multiplicateurs a été amorcée en janvier 2024 à travers la publication d'un premier article dans le précédent numéro Semences 8000. Elle s'est ensuite poursuivie par divers canaux tels que :

- **Présentation du site** dans toutes les AG de syndicats locaux de producteurs
- **Publication d'articles** dans le bulletin semence de la FNAMS, dans les magazines d'information des coopératives (Limagrain par exemple) ou dans la presse agricole locale (Le Sillon 64 et 40 par exemple ...)
- **Un communiqué de presse national...**



> Une campagne de promotion multi-canal

Au total, **85 multiplicateurs ont déposé des annonces pour l'équivalent de 1840 postes à pourvoir dans plus de 20 départements.** C'est peu au regard du nombre total de producteurs mais cela peut s'expliquer par le contexte de forte baisse des surfaces qui limite le nombre de saisonniers à recruter ainsi que par le caractère nouveau de l'outil.

#### Des candidatures nombreuses

Une campagne de communication a également été réalisée auprès des lycées et via les réseaux sociaux pour créer un flux de candidatures :

- Réalisation de **supports de communication** distribués aux multiplicateurs, syndicats et partenaires régionaux (SEMAE...);
- **Publi-information auprès des lycées agricoles** du réseau CNEAP;
- **Publications sur les réseaux sociaux** de l'AGPM, les outils digitaux de l'interprofession SEMAE (site Instagram Semeurtime), Indeed et Facebook à travers une campagne de publication ciblée par département;

• **Conférences de presse** au SIA 2024...

Cette multiplication de canaux a permis de générer un flux très important vers le site qui s'est concrétisé par le **dépôt de plus de 1 500 candidatures**, soit quasiment autant que de postes proposés. Cette première année a donc démontré la capacité de l'AGPM à faire connaître le site et à générer des candidatures. Ce succès servira de base pour gagner encore en efficacité pour la prochaine campagne.

## > TECHNIQUE

### Changement climatique

#### La résilience du maïs semence

La FNPSMS a placé le **changement climatique au centre de son plan triennal 2022-2024 en axant ses travaux sur son impact sur les cultures de maïs semence et ses capacités de résilience.** Cet article est consacré à la 1<sup>ère</sup> phase de l'étude menée par les ingénieurs d'ARVALIS qui porte sur les évolutions observées au cours de 40 dernières années.

#### Une étude en deux phases

La 1<sup>ère</sup> phase consiste à observer les effets du changement climatique en comparant les occurrences des accidents observés sur le « passé lointain » (1983-2002) à celles du « passé récent » (2003-2022) qui constitue la normale climatique actuelle. La 2<sup>ème</sup> phase prospective sera abordée pour 2 scénarios GIEC (SSP2-4.5 médian et SSP5-8.5 pessimiste).

L'exercice premier consiste à calculer les dates d'apparition de stades clés du maïs pour chaque année et chaque localité, pour des cas agronomiques types (date de semis, précocité variétale...). Chaque risque est étudié pendant la phase de sensibilité de la plante et non pendant une phase calendaire fixe : c'est l'approche éco climatique.

#### Des paramètres physiologiques connus

Au fil des années, les travaux du programme ATS ont permis d'établir des seuils au-delà ou en deçà desquels des événements climatiques sont susceptibles de pénaliser la physiologie de la plante et d'affecter l'élaboration du rendement (voir tableau page suivante).

Contrairement à d'autres études, celle-ci n'a pas pour ambition d'évaluer les impacts des dérèglements climatiques en termes de rendement.

#### Des durées de cycle déjà différenciées

Afin de s'approcher au plus près des conditions réelles de culture, **des cas types d'itinéraire cultural (date de semis - précocité variétale) ont été recensés pour 17 secteurs de production en France.** Ainsi, pour chaque année climatique, des cycles de culture sont simulés et les occurrences des dépassements des seuils sont calculées pour chaque période de sensibilité. L'élévation des températures observée entre les périodes « passé lointain » et « passé récent »

> Paramètres climatiques, périodes d'intérêt et seuils retenus pour l'étude

Paramètres	Stades repères – Périodes de risques			Seuils
Températures froides	Levée - 5 F.			T min < 0 °C
		Transition florale	Méiose mâle	T min < 10 °C
Températures chaudes			Méiose mâle - Floraison	T max > 35 °C
			Floraison - S.L.A.G	
Rayonnement		Transition florale - 15 F.		Ray < 1500 J/cm²
			Epi pointant - Floraison	
Excès d'eau	Semis - 20 j - Levée			
Stress hydrique		10 F.		H 50 %

Source : FNPSMS

se traduit, à date de semis et précocité constantes, par un raccourcissement du cycle. **En moyenne sur les secteurs étudiés, la date de floraison est avancée de 4.7 jours (3 à 6).** Cette évolution influence sensiblement les occurrences des risques sur les périodes considérées et constitue d'une certaine manière une forme d'esquive.

### Comment les risques ont-ils évolué ?

A titre d'exemple nous détaillons les résultats de l'analyse pour la région Midi Toulousain pour un semis au 1<sup>er</sup> mai d'une variété de type G3 - demi précocé. La date de floraison médiane calculée est avancée de 5 jours par rapport à 1980-2000. Le début de la période de sensibilité au stress hydrique est avancé de 2 jours et prend fin 6 jours plus tôt. Enfin, la date de maturité physiologique est avancée de 9 jours.

**Pour les risques liés aux T faibles**, le risque de gel à la levée reste quasi nul et celui d'une exposition aux températures froides autour de l'initiation florale est significativement réduit. Le risque d'une exposition à la méiose mâle est également réduit mais demeure menaçant au travers d'occurrences certaines années exceptionnelles.

**Pour les risques liés aux T chaudes**, le risque de dépassement du seuil de 35 °C a notablement augmenté entre les deux périodes. Sur la période floraison – SLAG le nombre de jours a doublé en moyenne et atteint des valeurs très élevées certaines années, 2022 illustrant bien

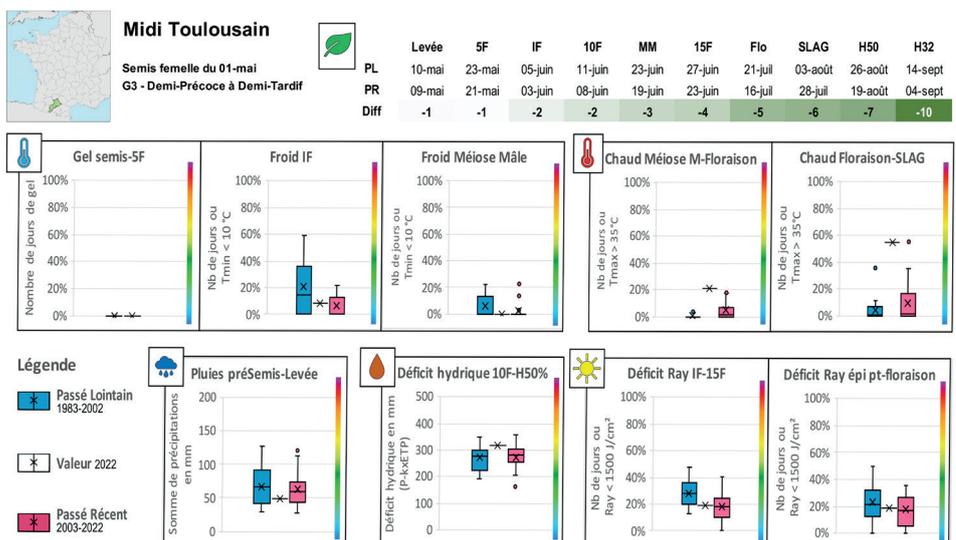
le phénomène avec 6 jours de dépassement sur une période longue de 10 jours. C'est également le cas pour l'occurrence de jours chauds plus tôt en saison, au cours de la période méiose mâle – floraison.

**Le paramètre rayonnement** montre une atténuation des risques assez nette entre la normale actuelle et les 20 années précédentes. Sur les phases, entre initiation florale et sortie de l'épi (stade 15 feuilles) puis entre sortie de l'épi et floraison, on observe des réductions de risque en médiane de 25 % à 15 % pour la première période et de 20 % à 12 % pour la seconde.

**Les paramètres relatifs aux précipitations sont intégrés.**

- Le 1<sup>er</sup> concerne le risque d'excès de pluies d'avant le semis jusqu'à la levée. Il varie peu entre les deux périodes pour le secteur Midi Toulousain mais il augmente sensiblement dans de nombreuses autres régions.
- Le 2<sup>nd</sup> concerne le déficit hydrique sur la période de sensibilité de 10 feuilles à grain pâteux (humidité du grain 50 %). En médiane, sur les 20 dernières années par rapport aux 20 précédentes, la période débute 2 jours plus tôt et dure 4 jours de moins. Le déficit calculé en intégrant cette évolution a été peu modifié en valeur médiane (275 mm environ) mais présente des valeurs régulièrement plus élevées. L'année 2022 s'illustre avec 2003 avec un déficit parmi les plus élevés.

> Evolution des risques : exemple de la région Midi Toulousain



Source : FNPSMS

en bref

## Congrès du maïs 2024 : fêtons ensemble les 90 ans de l'AGPM

L'édition 2024 du Congrès du maïs se déroulera les 20 et 21 novembre au Palais Beaumont à Pau. Ce congrès coïncidera avec l'anniversaire des 90 ans de l'AGPM. Les multiplicateurs de semences seront conviés dès 8h00 le 20 novembre pour participer aux travaux de la FNPSMS. Les inscriptions seront ouvertes début septembre via vos syndicats ou organisations de producteurs. Nous espérons vous y retrouver nombreux pour contribuer à tous les travaux et moments de convivialité.



### Cet épi m'épate : Témoignages d'agriculteurs

Dans le cadre de la campagne de communication grand public de la filière maïs « Cet épi m'épate » un partenariat a été créé avec le média digital néo TV. Depuis janvier une série de témoignages d'agriculteurs mettant en valeur la production de maïs est diffusée via ce support. La première vidéo diffusée le 11 janvier a été consacrée au témoignage de Muriel Penon, multiplicatrice de semences de maïs en Charente-Maritime.



Retrouvez les vidéos sur [www.cetepimepate.fr](http://www.cetepimepate.fr)

### Nouvelle version de l'application maïs connexion

Totalement rénovée, la dernière version de l'application « Maïs connexion » permet de visualiser les cotations du jour et les actualités de la filière (économiques, syndicales, techniques), de participer aux appels à mobilisation et de trouver en un clic les analyses du marché, les solutions de protection de la culture contre les ravageurs, les maladies et les mauvaises herbes mais également les réponses aux idées reçues.

Disponible gratuitement sur App Store & Google Play

